

GARE DE GUERIGNY : DESCRIPTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DES IMPACTS POSSIBLES, DES MESURES D'EVITEMENT ET DES PERIODES D'INTERVENTION

Déroulé	Nature des travaux	Objectifs poursuivis	Localisation / emprise (cf. plan pour compléments)	Détails techniques : matériaux, etc.	Impacts potentiels sur chiroptères	Durée / période d'intervention	Mesures d'évitement / prescriptions particulières	Périodes d'intervention validées avec la SHNA
1	Etude amiante pré-travaux	Etablir un diagnostic amiante avant travaux pour connaître son éventuelle présence et adapter les travaux le cas échéant	Entièrement du bâtiment (tous niveaux)	Diagnostic dans chaque pièce, avec un petit prélèvement pour analyse.	L'entreprise doit passer dans tous les niveaux de la gare, d'où dérangements possibles d'individus présents.	Une journée d'intervention au total pour l'ensemble du bâtiment. Le diagnostic devant être réalisé avant toute intervention d'autres entreprises, il est indispensable de le faire cette année et le plus rapidement possible pour programmer les autres travaux.	La DREAL a été informée de l'intervention et de ces conditions de réalisation. La SHNA et le service patrimoine naturel seront présents le jour du diagnostic pour s'assurer d'une intervention la moins dérangeante possible pour les chiroptères.	Intervention à la période la moins impactante possible : fin mars-début avril 2024.
2	Electricité : Alimenter en électricité le bâtiment (ENEDIS en extérieur, installation électrique en intérieur + réseau internet)	Permettre l'installation des dispositifs de suivis de la colonie de chauves-souris dans les 4 niveaux du bâtiment	Entièrement du bâtiment (tous niveaux) : Implantation du poste électrique dans la pièce « recette » au rdc depuis un passage dans la première partie de la cave (arrivée câble).	Nb de prises électriques 220V nécessaires (caméras, sondes, compteur) : - dans le grenier : 5 - dans la cave : 2 - Rdc : 3 - 1 ^{er} étage : 1 Pour le réseau ethernet : privilégier réseau filaire, maximum 100m de câble, prises femelles RJ45, un câble dans chacun des niveaux suivants : grenier, rdc (pièce « chef de gare »), cave. Un switch (fourni par l'installateur des caméras) sera disposé dans cave et grenier.	<u>Phase travaux</u> : dérangement possible d'individus présents dans la cave ou le grenier lors de l'installation électrique. <u>Post-travaux</u> : pas d'impact particulier sur les chauves-souris, car aucune lumière ne sera installée dans ou à l'extérieur du bâtiment.	Privilégier une intervention de l'électricien hors période de mise bas. Contrainte technique : privilégier une seule intervention de l'électricien (difficile de le faire revenir pour tirer 2 lignes électriques) et du technicien réseau (même contraintes).	Intervention à la période la moins impactante possible, mais difficile à réaliser car besoin d'alimenter l'ensemble du bâtiment en prises réseaux et prises électriques. Si présence de chauves-souris dans les pièces concernées et risque de dérangement, possibilité de report sur la période de fin d'hibernation (juste avant installation caméras). La SHNA sera présente au moment des interventions de l'électricien pour s'assurer d'une intervention la moins dérangeante possible pour les chiroptères.	- L'installation du compteur se fera à compter du 26 août 2024 (passage dans la cave – réalisation ENEDIS). - L'intervention de l'électricien et du technicien réseau internet se fera sur la période hivernale 15/11/2024 – 15/02/2025.
3	COUVERTURE	Préserver et sécuriser les espaces de vol entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment et conserver l'accès existant avec la cage d'escaliers. Toiture : assombrir la pièce principale du grenier augmenter la surface potentielle du gîte de mise bas	Chiroptière : implantation au centre de la toiture Sud, à l'emplacement de la lucarne qui était cassée. Remplacement des 2 autres lucarnes de la toiture Nord et Ouest par des tuiles.	Chiroptière : largeur de 50 cm, hauteur intérieure de 10 cm et extérieure de 15 cm. Travaux toiture classique pour le remplacement des 2 autres lucarnes.	<u>Phase travaux</u> : aucun à priori dans la mesure où les travaux ne seront pas réalisés en période de mise bas. <u>Post-travaux</u> : le grenier sera plus sombre et donc plus accueillant pour les chauves-souris. La chiroptière permettra une circulation directe avec l'extérieur depuis la toiture, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (car lucarne remplacée et fermée pour ne plus endommager le plancher du grenier).	Intervention en hiver, hors période de mise bas.	La DREAL a été informée de l'intervention et de ces conditions de réalisation. La SHNA et le service patrimoine naturel seront présents le jour du diagnostic pour s'assurer d'une intervention la moins dérangeante possible pour les chiroptères.	Intervention entre le 15/11 et le 15/02.
3	MENUISERIE	Dédier la cave et le grenier aux chauves-souris et leur consacrer un couloir de vol (cheminée) reliant la cave au grenier par la cage d'escalier et condamnant les accès aux autres pièces du bâtiment.	Entièrement du bâtiment, sauf cave où pas d'intervention nécessaire.	Grenier : réparer les deux trous dans le plancher en installant des plaques de type OSB. 1 ^{er} étage : installation d'un bloc porte entre la cage d'escalier et la pièce « facteur cuisine ». Remettre en place la porte du couloir d'accès aux autres pièces de l'étage. Laisser ouvert les cabinets (ne pas remettre de porte). Installer deux cloisons devant la fenêtre intérieure et la fenêtre extérieure. RDC : installer une cloison devant la fenêtre intérieure de la pièce « recette » qui donne sur le vestibule. Installer un bloc porte entre la pièce « chef de gare » et « facteurs ».	<u>Phase travaux</u> : - nuisances sonores lors de l'installation des matériaux. - dérangement possible des individus qui sont dans les espaces à proximité du lieu où sont effectués les travaux. Laisser les portes d'accès ouvertes jusqu'à la fin de chantier. <u>Post-travaux</u> : l'accès aux pièces autres que celles dédiées aux chauves-souris sera fermé, ce qui pourra modifier les habitudes de vol de certains individus. Les espaces dédiées uniquement aux chauves-souris seront in fine : la cave, le grenier, la cage d'escalier, les toilettes et les deux pièces à l'entrée au rez-de-chaussée (« chef de gare »). Les échanges avec l'extérieur se feront par la chiroptière, la fenêtre des toilettes, la porte d'entrée et les soupiraux de la cave.	Les interventions se feront hors période de mise bas et d'activité des chauves-souris, en hiver.	<u>Phase travaux</u> : l'installation des menuiseries se fera en période hivernale. La SHNA sera présente au moment des interventions pour s'assurer d'une intervention la moins dérangeante possible pour les chiroptères. <u>Post-travaux</u> : Dans les pièces et niveaux où la présence des chauves-souris est avérée, les portes en lien avec la cage d'escalier resteront ouvertes pour ne pas enfermer de chauves-souris dans les niveaux rdc et 1 ^{er} étage. Elles seront fermées ultérieurement (courant 2025) lorsque les individus auront quitté ces niveaux. La SHNA réalisera cette intervention.	Intervention entre le 15/11 et le 15/02.
3	MACONNERIE	Modifier l'orientation de la fenêtre des cabinets actuellement utilisée comme sortie de gîte de mise-bas pour permettre un accès au bâtiment par un vol horizontal.	1 ^{er} étage, pièce cabinets.	Retirer la fenêtre des cabinets et refaire la maçonnerie de sorte de prévoir une ouverture horizontale de 50 cm de large et 13 cm de haut.	Modification des conditions de vol, avec une amélioration attendue in fine. Pendant les travaux : - nuisances sonores lors de l'installation des matériaux. - dérangement possible des individus qui sont dans les espaces à proximité du lieu où sont effectués les travaux. Laisser les portes d'accès ouvertes jusqu'à la fin de chantier.	Intervention en hiver, hors période de mise bas.	Intervention en hiver, hors période de mise bas.	Septembre 2024 – mi-octobre 2024. Report possible au début de printemps 2025.
3	PORTE D'ENTREE (SERRURERIE)	Assurer la sécurité de la colonie de chauves-souris en empêchant toute intrusion humaine dans le bâtiment et tout en leur permettant une circulation aisée	Partie Ouest du bâtiment, à l'emplacement actuel.	Installer un système de double porte : - à la place de la grille actuelle, prévoir une porte en plein (lisse, pas de possibilité de l'escalader par des intrus) ; - à la place de la porte d'entrée actuelle, prévoir une porte double peau en plein ; - au-dessus de ces deux portes, laisser un espace de 40 cm environ avec une barre horizontale de sécurité (11 à 13 cm pour éviter les intrusions humaines) pour permettre l'accès au bâtiment en vol par les chauves-souris. Cf. plan dimensionnement.	Le dispositif modifiera sensiblement la circulation des chauves-souris au niveau des portes, qui se fait actuellement par une porte d'entrée entrouverte et devant une grille à barreaux horizontaux. Il est important de ne pas perturber les habitudes de circulation des chiroptères en période de nourrissage. Pendant les travaux : - nuisances sonores lors de l'installation des matériaux. - dérangement possible des individus qui sont dans les espaces à proximité du lieu où sont effectués les travaux. Laisser les portes d'accès ouvertes jusqu'à la fin de chantier.	L'intervention se fera préférentiellement en période automnale pour que les chauves-souris aient le temps de s'habituer aux nouvelles conditions de circulation avant l'hiver. Pas d'intervention en période de mise bas.	Proscrire la période de mise-bas. Pendant les travaux, la porte d'accès à la cave sera fermée afin de limiter les éventuelles nuisances sonores. Si le chantier dure plusieurs jours, la porte de descente à la cave ne sera fermée que pendant l'intervention des techniciens, et sera donc ouverte au départ des techniciens. La SHNA viendra vérifier la bonne réalisation des travaux et s'assurer de leur utilisation par les chauves-souris.	Septembre 2024 – mi-octobre 2024. Report possible avant le printemps.
4	NETTOYAGE DES LIEUX	Nettoyer la totalité du bâtiment et en particulier les pièces utilisées par les chauves-souris pour des questions de sécurité et de facilité d'installation du matériel de vidéosurveillance. Le nettoyage sera réalisé aussi pour des conditions de sécurité (risque incendie dans la cave notamment).	Totalité du bâtiment	Organisation d'un chantier participatif fin août 2024 dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris pour la cave. Nettoyage des autres niveaux en période hivernale, si présence avérée de chauves-souris dans les pièces lors du chantier participatif. Dans le grenier et les escaliers, le nettoyage se résumera à un coup de balai. Dans la cave : du verre, des cagettes, des canettes, des emballages papiers. Dans les rdc et 1 ^{er} étage, quelques bouteilles, papiers peints, cartons, et poussière...	Une attention particulière sera portée aux nuisances sonores lors du déblaiement des matériaux au sol.	Cave : 23 août 2024, quelques heures dans l'après-midi. Autres niveaux, en particulier grenier et escaliers : période hivernale 15/11 – 15/02	Une vigilance particulière sera portée lors du chantier participatif du mois d'août avec l'encadrement du service patrimoine naturel pour limiter les nuisances sonores. Le nettoyage hivernal des autres pièces se fera en interne, dans les pièces où les chauves-souris sont absentes.	Cave : 23 août 2024. Autres niveaux : période hivernale 15/11 – 15/02
5	Dispositif de suivi des chauves-souris	Prévoir un suivi continu par vidéosurveillance de la colonie de Petits Rhinolophes et un système de comptage des déplacements pour s'assurer du bon fonctionnement des aménagements.	Sont concernés les 4 niveaux fréquentés par les chauves-souris : le grenier, la cave, pièce « chef de gare » au rdv, cabinets au 1 ^{er} étage.	La vidéosurveillance reposera sur l'installation d'un système caméra avec projecteur (adapté aux chauves-souris, non lumineux) accompagné de sonde hygrométrique, dans le grenier (2 caméras), dans la cave (1 caméra) et dans la pièce « chef de gare » (1 caméra). Projecteur : 220V, 25-30 W. Prise 2,5. Le BatCounter est un cadre qui sera déplacé régulièrement pour étudier la fréquentation des espaces de déplacement : porte du grenier, chiroptière, ouverture dans les cabinets, porte d'entrée. Dimensions et poids du BatCounter : 80*39*7 cm, 2,8kg.	<u>Phase travaux</u> : le système de vidéosurveillance et de sondes hygrométriques devra être installé dans les différents niveaux à la même période d'intervention. Des chauves-souris seront présentes dans le bâtiment. Aussi, la période la moins intrusive pour l'espèce sera privilégiée (printemps ou fin d'été). Absence d'éclairage direct des chauves-souris, les installations des dispositifs s'effectuant au sol.	L'intervention préconisée est fin mars – début avril 2025, lorsque l'ensemble des installations électriques et réseaux auront été déployées, de sorte à impacter le moins possible l'hibernation et la période de mise-bas.	Intervention hors périodes les plus sensibles (mise-bas et hibernation). L'entrepreneur choisi est un chiroptérologue confirmé et reconnu, spécialisé dans ce type d'installation (Tanguy Stoecklé, entreprise Noctilio).	Fin mars – avril 2025